

TERMES DE RÉFÉRENCE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DU RESEAU DES VILLES TUNISIENNES EN PLANIFICATION LOCALE (RPL) – PROJET A'SIMA TUNIS

Code budget : 22EEP002

Projet : A'SIMA Tunis

Élément d'imputation : 5.2.14 Formation et animation réseautage ville

Introduction

L'Association MedCités/MedCities est une association de mairies, siégeant à Barcelone, consacrée au développement urbain durable en Méditerranée. Elle est constituée par 67 membres de dix-sept états différents et met en œuvre des projets dans les domaines de la planification stratégique urbaine, des services urbains et de l'environnement, du développement social et économique local, ainsi que des activités de formation, d'aide technique et de capitalisation des bonnes pratiques. Le réseau a été créé en 1991 et, depuis lors, il a mené des dizaines de projets au sein des villes méditerranéennes.

Le projet A'SIMA Tunis « Planification stratégique et gouvernance multiniveau pour une ville métropolitaine résiliente » accompagne la Commune de Tunis dans l'élaboration d'une stratégie de développement urbain (SDV) qui intègre une approche participative des citoyens et une concertation multi-acteurs et qui s'inscrit dans une dimension métropolitaine. De plus, le projet A'SIMA TUNIS a pour but de renforcer le réseautage entre villes tunisiennes sur le thème du développement urbain local, visant à capitaliser l'expérience du projet Madinatouna, réalisé dans le cadre du programme pays de Cities Alliance et qui a mobilisé plusieurs acteurs et partenaires travaillant sur les questions urbaines en Tunisie comme la FNCT, la GIZ, le PNUD, CILG VNGi, UN Habitat, MedCités et des acteurs nationaux.

En parallèle, la Fédération Nationale des Communes Tunisiennes situe la planification stratégique et le développement local parmi les thèmes prioritaires à développer dans la période actuelle et a intégré dans sa planification à court terme la création d'un réseau des communes tunisiennes afin d'échanger et de partager des expériences dans ces domaines, soutenue par Cities Alliance dans le cadre du projet SDV-Act.

Poursuivant des objectifs similaires et afin de ne pas disperser les efforts et mutualiser les moyens, mais surtout afin de pérenniser le fonctionnement du réseau, la FNCT et MedCités ont convenu de collaborer pour la constitution d'un réseau de villes tunisiennes de planification stratégique et développement local.

Réseau des villes tunisiennes pour la Planification Locale (RPL)

Le réseau des villes tunisiennes sur la Planification Locale (RPL) porté par la FNCT avec l'appui technique de MedCités a été lancé le 25 octobre 2021 au cours d'un séminaire qui a regroupé des représentants d'une vingtaine de communes tunisiennes.

Lors de ce premier atelier, 3 groupes ont été formés, avec pour objectif de travailler sur les thèmes du juridique, de la capitalisation des méthodologies et du renforcement des capacités des membres du réseau :

- Groupe 1 : Renforcement des capacités des membres
- Groupe 2 : Volet juridique
- Groupe 3 : Volet méthodologique « approches innovantes de planification locale »

General Secretariat

Cet accompagnement cible le travail du Groupe 2 et 3 du RPL et vise à la rédaction d'un document sur les approches innovantes méthodologiques et d'un document de plaidoyer afin de contribuer à la réflexion nationale sur les documents de planification locale (PAU, PDL...).

L'étendue des tâches et des résultats de ces deux groupes est la suivante :

- Groupe 2 - Volet juridique : réfléchir sur les textes de Loi et les documents légaux en lien avec la planification locale et l'aménagement des communes, avec pour objectif de réaliser une analyse critique afin de pouvoir y apporter des améliorations et des recommandations basées sur la pratique et l'expérience des communes dans ces domaines. La finalité du travail de ce groupe doit notamment aboutir à l'élaboration d'un document de plaidoyer afin de permettre aux communes tunisiennes, à travers la FNCT, d'alimenter les futurs textes de Loi en lien avec la planification locale et l'aménagement des communes et de contribuer à l'élaboration des documents de référence en la matière (CATU, PDL...).
- Groupe 3 - Volet méthodologique « approches innovantes de planification locale » : identifier les différentes approches innovantes déployées dans les différentes actions de planification locale et élaborer des fiches méthodologiques qui servirait de cadre à d'autres communes souhaitant mettre en place des initiatives de planification stratégique. L'objectif du travail de ce groupe est de faire ressortir des fiches projets méthodologiques, sur les approches et les outils innovants en matière de planification locale.

1. Objectif

L'objectif de cette prestation de services est l'accompagnement du Réseau des villes tunisiennes pour la Planification Locale (RPL) – projet A'SIMA Tunis

2. Portée des services

La portée et les caractéristiques des services sont les suivantes :

- **Réunion de cadrage et révision de la proposition méthodologique pour l'accompagnement du réseau Planification Stratégique Locale (RPL) et du planning d'exécution des activités**

Après la signature du contrat, une réunion de cadrage sera organisée avec les partenaires du projet pour discuter des bases de la proposition méthodologique présentée par l'expert et affiner le contenu en fonction du calendrier et des besoins du projet. Par la suite, le prestataire devra soumettre une proposition méthodologique consolidée et un planning d'exécution des activités. Cette proposition devra mettre en exergue la démarche pour appuyer le réseau dans l'élaboration de fiches méthodologiques des outils innovants en matière de planification locale et d'une proposition de plaidoyer pour prendre en compte les propositions des communes tunisiennes dans les futurs textes de Loi et approches méthodologiques en lien avec le CATU, le PDL ainsi que la révision critique du code des collectivités locales (par rapport aux aspects de planification locale).

Délai : 15 jours à partir de la formalisation du contrat

- **Préparation d'un *policy brief* apportant les avis du RPL par rapport au CATU**

L'expert animera des réunions en ligne du groupe 2 (volet juridique) du RPL ainsi qu'une réunion présentielle (mai-juin 2022), lors des ateliers de rencontres organisées dans le cadre des activités du réseau, afin de réviser les textes de Lois et les orientations méthodologiques du CATU ou de structurer les propositions et contribution des communes. Le livrable attendu est un *policy paper* (entre 5-10 pages approximatif) qui sera transmis aux instances nationales. L'expert accompagnera le réseau pour la structuration et la rédaction d'une proposition de document de plaidoyer pour la prise en compte de ces recommandations en lien avec le CATU. Une première version sera partagée avec la FNCT et MedCités pour enrichissement et éventuels commentaires. L'expert devra mener une réunion avec le bureau exécutif de la FNCT pour exposer le travail réalisé afin d'avoir leur avis. L'expert accompagnera le réseau dans un atelier avec le ministère de l'équipement pour présenter et discuter le document du plaidoyer.

Délai : 3 mois à partir de la formalisation du contrat

▪ **Appui au groupe 3 du RPL à la collecte d'informations sur les outils et méthodes déployés dans le cadre de la planification locale**

Le groupe 3 vise à élaborer des fiches méthodologiques sur des outils et méthodes innovantes déployés dans le cadre de la planification locale ainsi que sur les processus de planification par taille des communes. L'expert accompagnera le réseau pour l'élaboration des fiches, la collecte des informations nécessaires ainsi que et la rédaction finale des fiches. Pour ce faire, des réunions en ligne avec les communes, membre du groupe 3, ainsi que présentielles, dans le cadre des activités du réseau seront organisées. Une première version des fiches sera partagée avec la FNCT et MedCités pour enrichissement et éventuels commentaires. Le livrable final est un recueil des fiches compréhensives.

Délai : 6 mois à partir de la formalisation du contrat

▪ **Assistance à l'élaboration d'une proposition de document de révision critique du code des collectivités locales et des recommandations, en lien avec la planification locale et de l'aménagement.**

L'expert accompagnera le réseau pour la structuration et la rédaction d'une proposition de document de plaidoyer pour la prise en compte des recommandations que les communes souhaitent apporter au code des collectivités locales, relatif à la planification locale et l'aménagement du territoire. L'expert animera des réunions en ligne du groupe 2 (volet juridique) afin de structurer les propositions et contribution des communes et faire des recommandations pour faciliter l'approbation des plans d'aménagement des communes. Une première version du document sera partagée avec le FNCT et MedCités pour enrichissement et éventuels commentaires. Le livrable attendu est un *policy paper* (ente 5-10 pages approximatif) qui sera transmis aux instances nationales.

Délai : 9 mois à partir de la formalisation du contrat

À noter : Le travail se réalise depuis le bureau du consultant. Cependant, il est demandé au consultant accompagnateur d'être présent à plusieurs réunions de travail et ateliers du réseau des villes tunisiennes pour la Planification Locale (RPL). En moyenne 3 ateliers présentiels de 1,5 jours sur la durée du service.

Profil attendu :

- Diplôme en Sciences humaines et sociales, sciences juridiques et politiques, urbanisme ou développement local ou autre domaine pertinent
- Une expertise avérée en planification locale et développement territorial en Tunisie.
- Connaissances en gouvernance locale et décentralisation.

- Familiarisation avec les textes de loi qui régissent la planification locale
- Minimum 3 ans d'expériences professionnelles sur les textes juridiques et réglementaires
- Expérience pertinente dans la rédaction des propositions des politiques
- Expérience en modération et animation des réunions et des ateliers
- Excellentes capacités orales et de synthèse en arabe et en français

Livrables de la mission

Livrable	Délai de soumission	Nombre indicatif de jours
Proposition détaillée de la méthodologie de mise en place et du plan de travail	15 jours à partir de la formalisation du contrat	1
Compte rendus et liste de participation des réunions	15 jours après la tenue de chaque réunion	5
Document du plaidoyer sur le CATU	3 mois à partir de la formalisation du contrat	8
Proposition définitive des fiches méthodologiques	6 mois à partir de la formalisation du contrat	8
Document du plaidoyer sur le code de collectivités locale	Fin du contrat (9 mois)	8
	TOTAL	30

3. Typologie du service, durée et lieu d'exécution

Ces termes de référence et la proposition gagnante définiront les conditions de la prestation en tant que contrat de prestation de services à partir de la notification d'engagement et pour une durée de 9 mois. Le service sera prêté en Tunisie (au bureau du consultant avec une présence physique aux ateliers du réseau, voir point 2).

Le service sera régi par la législation catalane, la législation espagnole et les cours et tribunaux de Barcelone.

4. Budget de base du service

Le budget maximum de la prestation demandée est de 6.600,00€ (toutes taxes comprises). Si l'adjudicataire à son domicile fiscal en Espagne, le montant maximum sera de 7.986,00€, TVA comprise en vigueur à la date de publication de ces termes et conditions de référence, et qui est de 21 %.

Toute offre d'un montant supérieur à ce budget sera refusée.

Le budget doit inclure tous les frais que l'adjudicataire doit engager pour le bon accomplissement des prestations sollicitées comme, à titre général, les frais financiers, d'assurances, les transports et déplacements, les honoraires du personnel à sa charge, les frais de vérification et la prestation. L'hébergement lié à la participation aux événements du réseau seront pris en charge par les organisateurs des événements.

5. Prix du contrat et conditions économiques

Les coordonnées administratives de l'organe adjudicateur sont :

ASSOCIATION MEDCITIES ET/OU MEDCITÉS
C / 62, 16-18, EDIFICI B, ZONA FRANCA
08040 BARCELONA – CATALOGNE - ESPAGNE
VAT : ESG66401258

Le prix du contrat est celui qui est défini à l'adjudication, conformément à l'offre présentée.

3 factures doivent être présentées avec le détail suivant :

- 30% du montant à la validation du document de plaidoyer sur le CATU en date indicative du 15.08.2022
- 40% du montant à l'envoi de la version définitive des fiches méthodologiques en date indicative du 15.11.2022
- 30% du montant à la validation du document de révision du code des collectivités locales en date indicative du 15.02.2023

Les factures doivent contenir au moins les informations suivantes :

- Nom, adresse complète et numéro d'identification fiscale du fournisseur
- Données complètes de MedCités
- Numéro de facture
- Date de la facture
- Code budget et nom du projet indiqués dans l'en-tête de ce document
- Description du service fourni
- Détail du montant de la prestation et des taxes (le cas échéant)

Le délai de paiement de la facture sera le suivant : virement bancaire environ 30 jours après la date de la facture (les coordonnées bancaires sont requises) et toujours après un rapport favorable émis par le Secrétariat général de MedCités à la fin de chaque phase.

Les prestataires de services devront assumer directement les impôts locaux et nationaux s'appliquant, sauf s'ils possèdent leur domicile fiscal en Espagne. Dans ce cas, la législation fiscale espagnole en vigueur en matière d'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPF) s'appliquera.

Les factures doivent être envoyées soit par la poste aux bureaux du Secrétariat général de MedCités ou, si elles sont au format numérique, à contact@medcities.org.

Les commissions bancaires provenant du paiement des factures seront prises en charge à parts égales (SHA selon la codification bancaire).

MedCités peut exiger au prestataire de services retenu toute l'information nécessaire quant à ses obligations en matière de paiement de ses cotisations à la Sécurité Sociale ou de ses impôts à l'administration fiscale.

Les prestataires hors UE seront tenus de présenter une attestation de résidence fiscale dans les 7 jours calendaires suivant l'attribution du service. Si le document susmentionné n'a pas été fourni à MedCités dans les 7 jours, le contrat peut être résilié.

6. Conditions de participation

Toutes les personnes physiques ou morales ayant la pleine capacité d'agir, ne faisant l'objet d'aucune interdiction de prestation de services, et pouvant démontrer leur solvabilité technique et leur expérience professionnelle peuvent proposer leurs services.

7. Clause de confidentialité

L'information à laquelle le prestataire de services retenu aura accès pour accomplir l'objectif de ce contrat doit être de nature confidentielle et elle ne peut être utilisée pour toute autre activité que celle prévue dans le présent contrat. Si une utilisation particulière de l'information génère des doutes quant au respect de cette clause de confidentialité, le prestataire de services retenu doit demander, dans tous les cas, le consentement de MedCités.

Le délai de paiement de la facture sera le suivant : virement bancaire 30 jours après la date de la facture (les coordonnées bancaires sont requises) après un rapport favorable émis par le Secrétariat général de MedCités à la fin de chaque phase.

Les prestataires de services devront assumer directement les impôts locaux et nationaux s'appliquant, sauf s'ils possèdent leur domicile fiscal en Espagne. Dans ce cas, la législation fiscale espagnole en vigueur en matière d'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPF) s'appliquera.

Les factures doivent être envoyées soit par la poste aux bureaux du Secrétariat général de MedCités ou, si elles sont au format numérique, à contact@medcities.org.

Les commissions bancaires provenant du paiement des factures seront prises en charge à parts égales (SHA selon la codification bancaire).

MedCités peut exiger au prestataire de services retenu toute l'information nécessaire quant à ses obligations en matière de paiement de ses cotisations à la Sécurité Sociale ou de ses impôts à l'administration fiscale.

Les prestataires hors UE seront tenus de présenter une attestation de résidence fiscale dans les 7 jours calendaires suivant l'attribution du service. Si le document susmentionné n'a pas été fourni à MedCités dans les 7 jours, le contrat peut être résilié.

8. Conditions de participation

Toutes les personnes physiques ou morales ayant la pleine capacité d'agir, ne faisant l'objet d'aucune interdiction de prestation de services, et pouvant démontrer leur solvabilité technique et leur expérience professionnelle peuvent proposer leurs services.

9. Clause de confidentialité

L'information à laquelle le prestataire de services retenu aura accès pour accomplir l'objectif de ce contrat doit être de nature confidentielle et elle ne peut être utilisée pour toute autre activité que celle prévue dans le présent contrat. Si une utilisation particulière de l'information génère des doutes quant au respect de cette clause de confidentialité, le prestataire de services retenu doit demander, dans tous les cas, le consentement de MedCités.

10. Paternité et propriété des travaux

La propriété et la paternité des travaux du service reviendront à MedCités et la FNCT. Toute utilisation ou mention dans des publications, articles, interviews, conférences, etc., dans n'importe quelle langue, doit faire l'objet d'une autorisation expresse de MedCités et de la FNCT en leur qualité de propriétaire.

11. Résiliation du service

Le service pourra être résilié par l'une des parties pour toute raison objective avant la date stipulée au point 3 des présents termes et conditions de référence, avec un préavis d'un mois ou pour le motif décrit au dernier alinéa du point 4 des présents termes de référence.

12. Présentation de l'offre

L'offre doit être présentée à l'adresse électronique : contact@medcities.org

- Délai de présentation des offres : 10 jours ouvrables à partir de la date de ces termes et conditions de référence.
- Indiquer dans l'objet du courriel « Offre pour le service d'accompagnement du réseau des villes tunisiennes en planification locale (RPL) – projet A'SIMA Tunis ».
- L'offre présentée doit obligatoirement indiquer clairement : la raison sociale, l'adresse, le téléphone, le courrier électronique et le numéro d'identification fiscale (VAT) de l'entreprise candidate.

L'offre doit inclure l'ensemble des services et des conditions décrites aux points précédents. Indépendamment de la possibilité pour le candidat de joindre à son offre toute l'information complémentaire qu'il peut juger utile, cette information doit obligatoirement contenir la documentation suivante :

- **L'offre détaillée des services** : analyse du contexte, proposition méthodologique initiale, description de la mise en œuvre du service, plan de travail proposé.
- **La proposition économique** : les candidats devront présenter une proposition économique en euros signée par eux-mêmes ou par leurs représentants. Les prix mentionnés devront inclure tout type d'impôt, de taxe ou prélèvement fiscal d'ordre européen, national, régional ou local, comme indiqué aux points 5 et 6 des présents termes et conditions de référence.

- **Le CV du professionnel ou de l'entreprise et de l'équipe de travail**, en indiquant des exemples de travaux similaires les plus significatifs déjà effectués et, le cas échéant, expérience internationale.

Dans le cas où des informations supplémentaires seraient nécessaires pour présenter l'offre, nous vous invitons à contacter MedCities en écrivant à l'adresse email contact@medcities.org. Seules les questions écrites sur les clarifications de la présentation des offres recevront une réponse.

MedCities peut demander des informations supplémentaires concernant la proposition si elle le juge approprié. Si tel est le cas, les propositions qui nécessitent des éclaircissements doivent recevoir une réponse dans un délai raisonnable établi par l'équipe d'évaluation.

13. Critères d'évaluation

L'offre la plus avantageuse devra être déterminée en tenant compte du rapport coût-efficacité de l'ensemble de la proposition. L'évaluation pourra tenir compte du rapport qualité-prix.

MedCities garantira l'égalité dans le traitement des personnes/entreprises candidates, et elle maintiendra les offres confidentielles.

L'identité de la personne/entreprise adjudicataire sera annoncée dans un délai de 5 jours ouvrables à partir de la date limite de présentation des offres.

Barcelone, 4 mai 2022,

Josep Canals Molina
Secrétaire Général